

PHILIPPINES

*Guide de
l'exportateur canadien*

stor
HF
1010
.G85P614
1983
STORAGE

PHILIPPINES

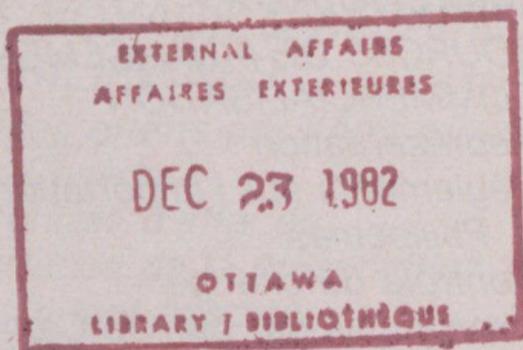
*Guide de
l'exportateur canadien*

(Also available in English)

MAIN
HF
1010
GBSP614
1983
STORAGE

PHILIPPINES

*Guide de
l'exportateur canadien*



Direction générale de l'expansion du commerce —
Asie et Pacifique
Ministère des Affaires extérieures
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) Canada
K1A 0H5

LIBRARY / BIBLIOTHÈQUE
DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS /
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTERIEURES
125 SUSSEX
OTTAWA K1A 0G2



Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada

15-234-023

TABLE DES MATIÈRES

	Page
I. LE PAYS	4
<i>Histoire et gouvernement</i>	
<i>Population</i>	
<i>Généralités</i>	
<i>Pratiques commerciales</i>	
II. DONNÉES ÉCONOMIQUES	7
III. RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX	8
SOURCES DE FINANCEMENT	
COMMERCIALISATION	
<i>Représentation</i>	
<i>Règlements sur l'importation aux Philippines</i>	
<i>Contrôle du change</i>	
<i>Expéditions par bateau Canada – Philippines</i>	
<i>Infrastructure, transports et communications aux Philippines</i>	
<i>Appels d'offres</i>	
<i>Main-d'oeuvre</i>	
<i>Publicité et promotion</i>	
<i>Modes de paiement</i>	
<i>Litiges commerciaux</i>	
<i>Banques et financement sur place</i>	
<i>Brevets et marques de commerce</i>	

*INVESTISSEMENT**Lois philippines gouvernant
l'investissement étranger**Modes d'organisation
commerciale**Assujettissement à l'impôt**Règlements philippins gouvernant
l'exportation***IV. VOTRE VOYAGE D'AFFAIRES
AUX PHILIPPINES**

24

*Services offerts par l'Ambassade
du Canada**Rencontres d'affaires**Importance de la présentation**Ce qu'il faut apporter**Relance**Voyager aux Philippines**Liste des principaux ministères et
agences du gouvernement
philippin**Adresses utiles***ANNEXE — BIBLIOGRAPHIE**

38

*Asie du Sud-Est en général**Philippines*

I. LE PAYS

L'archipel des Philippines se compose d'environ 7 100 îles qui s'étendent sur une superficie de 300 439 km². La plus grande des îles, Luzon, située au nord de l'archipel, est celle qui compte aussi la plus forte densité de population. Les îles Visayas situées au centre de l'archipel et l'île Mindanao, au sud, sont un peu moins peuplées. Bien que la ville de Quezon soit la capitale nationale des Philippines, c'est Manille qui demeure le premier centre commercial du pays en plus d'être le siège du gouvernement. Quant aux centres régionaux d'importance, on retrouve Iloilo et la ville de Cebu dans les îles Visayas ainsi qu'Iligan, Catabato et Davao sur l'île Mindanao.

Histoire et gouvernement

Ferdinand Magellan est le premier Européen à débarquer aux Philippines en 1521. Colonisées à partir de 1565 par l'Espagne, les îles reçoivent le nom du roi Philippe II d'Espagne. Vient ensuite la guerre hispano-américaine de 1898 à la suite de laquelle les Philippines sont cédées aux États-Unis. Après l'occupation japonaise au cours de la Deuxième Guerre mondiale, l'archipel est enfin proclamé indépendant le 4 juillet 1946.

De 1946 à 1972, le régime gouvernemental des Philippines s'inspire du système démocratique américain. En septembre 1972, le président Marcos déclare la loi martiale dont l'application a été passablement réduite par le gouvernement au printemps de 1981.

Population

La population des Philippines est d'environ 50 millions d'habitants et son taux d'accroissement, enregistré au milieu des années 70, était de 3 %. Environ 70 % de la population est concentrée dans les zones rurales. La majorité des Philippines sont d'origine malaise, leur histoire étant marquée par des vagues successives d'influence chinoise, indienne, espagnole et américaine.

La religion catholique est pratiquée par 80 % environ des Philippines tandis qu'au sud, dans l'île Mindanao, la population est à majorité musulmane. Le reste de la population observe des coutumes religieuses indigènes ou appartient à des sectes protestantes locales.

Le tagalog est la langue nationale des Philippines et son utilisation est de plus en plus répandue. La langue anglaise est parlée et comprise par une grande partie de la population; elle est l'instrument de travail des administrations et des affaires. La langue espagnole, quant à elle, est en train de perdre son importance.

Le taux d'instruction y est assez élevé : 91 % à Manille et 83 % pour l'ensemble du pays. L'anglais est la langue officielle d'enseignement dans toutes les écoles du pays, mais au cours des trois premières années d'enseignement au niveau élémentaire, on utilise le tagalog dans les écoles publiques.

Généralités

Climat. Le climat des Philippines est de type tropical; la température moyenne y varie de 27°C à 28°C. La moitié nord du pays connaît trois saisons : une période froide de novembre à février, une saison chaude et sèche de mars à juin et enfin une saison de pluies de juillet à octobre au cours de laquelle les typhons s'abattent sur cette région. La partie sud du pays est moins sujette aux variations climatiques et rarement touchée par les tempêtes tropicales.

Jours fériés. Certaines journées de l'année sont désignées jours fériés. Outre les jours de fête énumérés ci-après, le Président peut à l'occasion proclamer des fêtes nationales ou régionales au cours desquelles il y a habituellement cessation de travail. Les fêtes légales et religieuses des Philippines sont les suivantes:

Nouvel An — 1er janvier

Jedi saint — variable

Vendredi saint — variable

Fête du travail — 1er mai

Araw NG Kagitingan — 6 mai

Fête de l'Indépendance nationale — 12 juin

Fête de l'Amitié américano-philippine — 4 juillet

Fête des héros — dernier dimanche d'août

Anniversaire de Bonifacio — 30 novembre

Noël — 25 décembre

Anniversaire de l'exécution de Rizal — 30 décembre

La journée désignée par la loi pour la tenue d'une élection générale, d'un référendum ou d'une consultation populaire est également fériée; le jour qui précède ou qui suit cette élection ou ce référendum peut à l'occa-

sion être férié. De plus, il est fréquent qu'au cours de la saison des typhons (de mai à novembre) sur les îles Luzon et Visayas, les bureaux restent fermés pour une journée ou plus jusqu'à ce que le cyclone soit passé.

Poids et mesures. Le système métrique est en vigueur aux Philippines.

Électricité. L'alimentation se fait généralement en 220 volts, 60 Hz, courant alternatif, bien qu'il soit fréquent d'y trouver le courant en 110 volts. Dans l'industrie, le courant est habituellement en 220-320 volts triphasé, 60 Hz, courant alternatif. Les prises de courant sont de type américain, à deux branches.

Postes, télex, téléphone. Il faut compter de 10 à 14 jours pour le courrier expédié par avion du Canada aux Philippines. La poste maritime étant très lente, on conseille aux entreprises canadiennes de toujours expédier leur courrier par avion. Il y a aux Philippines un service efficace de télégrammes et de télex ainsi qu'un service téléphonique international ouvert 24 heures par jour.

Pratiques commerciales

Les Philippines sont en avance de 12 heures sur l'heure normale de l'Est canadien et toutes les îles de l'archipel sont dans le même fuseau horaire.

Heures d'ouverture. La plupart des bureaux et des magasins sont ouverts de 8 h à 17 h, une pause d'une heure étant consacrée au déjeuner. Les bureaux gouvernementaux sont ouverts du lundi au vendredi; certains bureaux privés sont également ouverts le samedi matin. Les banques ouvrent de 9 h à 16 h les jours de semaine.

Vestimentation. Les vêtements que portent les Philippines pour aller travailler sont beaucoup plus décontractés que dans bon nombre d'autres pays. Les hommes d'affaires du pays tout comme les immigrants qui y travaillent portent la chemise brodée traditionnelle appelée "Barong Tagalog" qui est très confortable pendant les chaleurs. Les ensembles de style safari ainsi que les costumes d'affaires habituels sont également de mise, bien qu'il soit rare de porter un veston, sauf dans les rencontres officielles.

II. DONNÉES ÉCONOMIQUES

Le *National Economic Development Authority (NEDA)* est l'agence chargée de la planification et du développement national, l'économie étant principalement soutenue par l'entreprise privée. Dans le cadre du Plan quinquennal de développement (1978-1982), le gouvernement s'intéresse tant aux questions de portée internationale, tels les besoins énergétiques et l'expansion du commerce extérieur, qu'aux affaires proprement intérieures, à savoir le progrès social et le maintien de la croissance économique.

À ce programme de développement, se greffent une série de programmes et de projets importants qui sont présentement en cours, ou en voie de l'être. Au chapitre de l'industrialisation, l'agence NEDA a favorisé une meilleure intégration des activités de l'industrie et une plus grande régionalisation de celles-ci. Dans le secteur industriel, des priorités de développement sont accordées aux industries suivantes :

- Fusion de l'aluminium
- Fusion du cuivre
- Aciérie
- Production d'engrais à base de phosphates
- Fabrication de moteurs diesel
- Industrie lourde
- Industrie du ciment
- Industrie chimique de la noix de coco
- Complexe pétrochimique
- Projet Alcogas
- Projet de pâtes et papiers

Les industries de main-d'oeuvre, comme l'électronique, le textile, les machines, l'équipement et les pièces de rechange font également l'objet d'importants stimulants. Dans le domaine de l'agriculture, le gouvernement a mis sur pied un programme de réforme agraire et de production d'engrais en plus d'encourager les secteurs de la recherche et de la formation. Le document "Plan d'expansion des exportations canadiennes aux Philippines" fournit de plus amples informations sur le programme d'organisation des marchés des secteurs prioritaires.

III. RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

Sources de financement

Le système d'aide étrangère crée aux Philippines d'intéressants débouchés pour les entreprises canadiennes, notamment par le biais de projets qui sont financés soit par des institutions multilatérales de crédit, comme la Banque mondiale ou la Banque asiatique de développement dont le siège social est à Manille, ou encore par des donateurs bilatéraux dans le cas où l'obtention des contrats n'est pas liée au pays donateur. Des projets de développement permettent d'accorder des contrats pour l'approvisionnement en biens et services, par voie d'appel d'offres ou de sous-traitance, aux entrepreneurs les plus concurrentiels. Le système d'adjudication des projets financés par des institutions internationales de prêt est conforme aux procédures habituelles gouvernant les appels d'offres. Les services d'informations de la Banque mondiale et de la Banque asiatique de développement publient des bulletins dans lesquels les entrepreneurs intéressés trouveront tous les détails de ces projets. On peut également obtenir ces informations auprès de la Division de l'Asie du Sud-Est, au ministère des Affaires extérieures, à Ottawa, ou de la Division commerciale de l'Ambassade du Canada, à Manille.

Pour réaliser ses objectifs en matière d'expansion de l'exportation, le gouvernement du Canada gère deux programmes de promotion commerciale, à savoir :

- 1) le Programme des projets de promotion (PPP) par lequel le Ministère planifie et réalise des projets de promotion commerciale à l'étranger; et
- 2) le Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) par le biais duquel des prêts remboursables sont consentis à certaines sociétés, afin de couvrir le coût de développement d'une capacité d'exportation qui ne verrait pas autrement le jour.

Par le biais du PPP, le Ministère assure la mise en oeuvre et l'organisation de foires commerciales, de missions et de visites commerciales à l'étranger. Ses principales fonctions consistent à favoriser la participation

canadienne aux foires commerciales internationales, aux expositions en solo ou aux promotions en magasin, à organiser des conférences techniques et des missions commerciales à l'étranger et à financer les visites d'acheteurs étrangers au Canada pour stimuler la vente des produits canadiens sur divers marchés d'exportation.

Contrairement aux projets du PPP, ceux du Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) sont proposés directement par l'entreprise canadienne et non par le gouvernement. Ce programme se divise en plusieurs sections conçues pour aider l'entreprise canadienne à chacune des étapes de l'organisation des marchés d'exportation, notamment pour la préparation des projets, la recherche des marchés, la participation à des foires commerciales et les visites d'acheteurs étrangers. Dans l'ensemble, on encourage les entreprises canadiennes à développer progressivement leurs propres marchés d'exportation. (Pour de plus amples informations, veuillez consulter la brochure sur le PDME.)

Pour plus d'information concernant le PPP et le PDME, communiquer avec la Division de l'Asie du Sud-Est, aux Affaires extérieures, à Ottawa.

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) fournit, dans le cadre de son Programme de coopération industrielle (PCI), une aide directe aux entreprises canadiennes pour les projets de coopération industrielle dans les pays en voie de développement. Ce programme finance les projets d'investissement ayant trait aux entreprises en participation, à la prise de licences, aux contrats de gestion ou à tout autre type d'activités commerciales. Pour obtenir des renseignements à ce sujet, veuillez vous adresser au :

Directeur général
Division de la coopération industrielle
Agence canadienne de développement international
200, promenade du Portage
Hull (Québec)
K1A 0G4

Tél. (819) 997-7901

La Société pour l'expansion des exportations (SEE) est d'une importance vitale pour les hommes d'affaires canadiens. Son but est d'encourager, de faciliter et de développer les exportations canadiennes en fournissant

des assurances de crédit, des garanties, des prêts et d'autres types d'aide financière afin de permettre aux exportateurs canadiens de soutenir la concurrence mondiale. Pour tout renseignement sur les services offerts :

Société pour l'expansion des exportations

Siège social

110, rue O'Connor

Case postale 655

Ottawa (Ontario)

K1P 5T9

Tél. (613) 237-2570

Commercialisation

Représentation

Manille est le principal port et le premier centre financier, commercial et industriel des Philippines; 90 % de toutes les importations y transitent. Important centre de distribution, Manille assure les services de liaison régionale avec les îles du nord, tout en étant le centre principal de transbordement pour le reste du pays. Ce sont habituellement les grandes maisons de commerce ou encore de petites agences installées à Manille qui traitent des questions d'importation. Ces représentants sont en mesure d'assurer la distribution adéquate du produit ou de la gamme de produits offerts sur le marché national.

Certaines entreprises canadiennes ont des représentants à Singapour et dans d'autres villes importantes à l'extérieur des Philippines, mais cette expérience n'a pas été très concluante. De fait, pour pouvoir maintenir ses opérations sur un marché intérieur, il vaut mieux avoir un représentant local. Les représentants régionaux situés à l'extérieur des Philippines sont plus utiles aux toutes premières étapes de la stratégie de marché ou pour le service après-vente.

Les services d'un représentant actif et efficace constituent le meilleur moyen d'accroître ses ventes sur le marché. L'entreprise canadienne devrait d'abord s'assurer que l'agent choisi connaît très bien le produit offert et qu'il a l'habitude des pratiques commerciales du secteur visé. Il faut souvent s'en remettre à l'agent pour prendre des rendez-vous avec les fonctionnaires gouvernementaux ou les agents commerciaux appropriés et

pour obtenir les documents nécessaires par la voie bureaucratique. Par ailleurs, les experts-conseils feraient mieux de s'entendre avec une entreprise philippine pour chaque projet qu'ils réalisent. Manille, siège social de la Banque asiatique de développement, constitue un excellent emplacement pour le bureau de représentants.

Les hommes d'affaires avisés savent qu'un représentant local qualifié peut à l'occasion servir d'interprète. Malgré l'usage courant de l'anglais aux Philippines, des problèmes de communication peuvent se poser au niveau de la complexité des informations qu'il faut donner aux représentants sur les résultats de la recherche et les dernières innovations du produit, dans le cadre de sessions habituelles de formation qui sont indispensables au représentant et nécessaires au succès du produit sur le marché.

Les exportateurs canadiens recherchant des agents efficaces peuvent, s'ils le veulent, écrire à la Division commerciale de l'Ambassade du Canada, à Manille, et ajouter à leur lettre six brochures décrivant leur société afin de recevoir les noms et adresses de représentants possibles. L'entreprise canadienne devrait alors entrer directement en contact avec ces agences philippines et songer à effectuer une visite personnelle lorsque les possibilités se concrétisent.

Les entreprises canadiennes peuvent s'adresser à la Division commerciale de l'Ambassade du Canada pour obtenir un rapport sur la cote de solvabilité et la stabilité des agences locales pouvant éventuellement devenir des représentants. Par ailleurs, il n'existe pas de Bureau de vérification de crédit aux Philippines; il faudra donc compter plusieurs semaines pour rassembler les informations demandées. Dans la mesure du possible, la Division commerciale se chargera des recherches, mais s'il est nécessaire de faire appel à une société privée, les coûts de l'étude seront facturés à l'entreprise canadienne.

Avant de nommer un agent, il faut s'assurer que l'on ne choisit pas d'agences qui représentent des firmes concurrentes ou qui ont déjà trop d'engagements pour être en mesure de fournir l'aide demandée. Dans tous les cas, les représentants sont nommés pour une période d'essai d'un an; on pourra renouveler le contrat par la suite en échangeant un protocole d'entente, si les services rendus sont satisfaisants. Il importe d'appuyer

son représentant en lui fournissant la documentation technique, en visitant régulièrement les Philippines ou encore en le faisant venir au Canada pour qu'il puisse se familiariser avec le produit.

L'établissement de premiers contacts positifs, fondés sur la légitimité ainsi qu'une attitude de persévérance sont, du reste, les meilleurs garants du succès de vos activités. Les habitudes de travail sont bien différentes aux Philippines; elles nécessitent de votre part un engagement à long terme.

Règlements sur l'importation aux Philippines

Bien que les permis d'importation ne soient pas obligatoires aux Philippines, la plupart des marchandises importées sont soumises à des restrictions, notamment à des tarifs protecteurs, des taxes intérieures ainsi qu'à des contrôles du mode de paiement. Ces importations sont de plus sujettes, suivant leur classification, à un régime de contrôle des changes administré par la Banque centrale des Philippines.

Le gouvernement philippin applique le système de classification de la Nomenclature du Conseil de coopération douanière (NCCD), la valeur de base étant le prix f.o.b. Toutes les marchandises importées sont assujetties à un droit ad valorem de 10 %; des droits additionnels variant de 10 % à 90 % sont appliqués à certaines catégories de produits. En général, les matières premières, les machines et les pièces de rechange destinées à l'industrie locale sont exonérées de ces droits, sauf du droit initial de 10 %.

Par ailleurs, un certain nombre d'articles sont soumis à des taxes de vente et d'accise supplémentaires; c'est le cas, par exemple, des boissons alcooliques, du tabac, des pièces d'artifice, des allumettes, des combustibles minéraux, des films, des cartes à jouer et de la saccharine. Enfin, sauf pour certaines denrées et marchandises désignées, des taxes de vente ou de compensation variant de 7 % à 20 % sont prélevées sur toutes les importations.

En outre, la Banque centrale des Philippines applique des mesures de contrôle des changes pour toutes les importations, sauf celles qui sont limitées ou interdites. Les ventes de devises aux fins d'importation de marchandises ou d'articles particuliers doivent en effet être préalablement approuvées par la Banque centrale. Cette

dernière a toutefois entrepris une réforme tarifaire et, depuis le premier janvier 1981, a assoupli ses mesures de contrôle des devises à l'égard de certains articles.

Certaines importations sont interdites: oignons, patates, ail, chou, certaines variétés de grains de café, riz, maïs et vêtements usagés. D'autres sont sévèrement contrôlées; ce sont les armes à feu, les contraceptifs, les drogues, les publications à caractère pornographique et le matériel de jeu. Sont également interdites aux Philippines, les importations d'Afrique du Sud ou de tout autre pays avec lequel le gouvernement n'a pas de relations diplomatiques.

Documentation. Toutes les expéditions dont la valeur dépasse 400 \$ doivent être accompagnées des documents suivants : trois copies de la facture consulaire, trois copies de la facture commerciale, deux copies de la liste de prix du fabricant ou du fournisseur, trois copies du relevé de paiement, une copie de la liste détaillée des spécifications d'emballage et une copie du connaissement non négociable portant l'estampille "*For Consular Purposes Only*" (à l'usage du consulat seulement). Des documents spéciaux sont demandés pour les expéditions d'aliments, de drogues ou d'autres articles particuliers. Les entreprises canadiennes peuvent s'adresser à l'Ambassade des Philippines, à Ottawa, ou aux services consulaires philippins de Vancouver et de Toronto pour obtenir des renseignements sur les documents douaniers nécessaires.

Échantillons. Il est permis d'importer en franchise les échantillons qui n'ont aucune valeur commerciale. Ceux qui ont une valeur commerciale peuvent être admis en franchise sur présentation d'un document attestant qu'ils seront sortis du pays dans les six mois qui suivent. Les imprimés et les catalogues peuvent également être exonérés de droits à condition que les documents douaniers spécifient qu'il s'agit d'échantillons ou de matériel publicitaire qui ne sont pas destinés à la vente. À ce chapitre, il y a une seule exception : les calendriers de toutes sortes sont assujettis aux droits de douane.

Emballage, étiquetage. Les marchandises doivent être emballées de manière à être protégées contre les manoeuvres de déchargement, les vols ainsi que l'exposition prolongée à la chaleur et à l'humidité vu les délais d'attente dans les ports. Toutes les marchandises importées doivent être étiquetées selon les

normes officielles et indiquer le pays d'origine. Quant aux expéditions de produits alimentaires et de drogues, elles doivent être conformes aux dispositions de la *Philippine Food and Drug Act*.

Contrôle du change

La Banque centrale applique un taux de change flottant depuis février 1970. Ainsi, les recettes de devises étrangères tirées des exportations ou des invisibles peuvent être converties librement en pesos, au taux de change en vigueur sur le marché du change au moment de la transaction. Toutes les devises étrangères doivent être vendues à des banques autorisées dans les trois jours ouvrables qui suivent leur réception. Ces banques vendent également des devises aux fins des importations et des invisibles (voir la section sur les règlements d'importation).

Expéditions par bateau Canada-Philippines

En partance des ports de l'Ouest du Canada.

La compagnie American President Lines prévoit deux départs par mois, de Vancouver à Manille. Elle assure le transport de marchandises diverses, réfrigérées, de liquides en vrac et de conteneurs. Au Canada, la compagnie est représentée par American President Lines à Vancouver, Toronto et Montréal.

La compagnie Knutsen Lines effectue deux voyages par mois, de Vancouver à Manille. Elle fait également le transport de marchandises diverses, réfrigérées, de liquides en vrac et de conteneurs. Elle est représentée par Bakke Steamship Corporation à Vancouver et par McLean Kennedy Limited à Montréal et à Toronto.

En partance des ports de l'Est du Canada.

La compagnie Barber Blue Sea Line prévoit trois départs par mois, de Saint-Jean à Manille. Elle assure le transport de marchandises diverses, réfrigérées, de liquides en vrac et de conteneurs. Cette ligne est représentée au Canada par Barber Steamship Lines, à Montréal et Toronto et par R.C. Elkin Limited à Saint-Jean (N.-B.).

Remarque : Il est important de prendre connaissance des modalités particulières concernant l'expédition maritime.

Infrastructure, transports et communications aux Philippines

Le réseau routier des Philippines est évalué à plus de 113 000 km de routes dont 18 % seulement sont asphaltées. La route panphilippine, en construction, s'étend de Cagayan, au nord de Luzon, à Davao, au sud de Mindanao; elle traverse ainsi 21 provinces, 11 villes et comprend des centaines de routes de raccordement. On compte environ 875 000 véhicules à moteur dont près de la moitié sont des automobiles. Le transport par camion est rapide et fiable.

Les Chemins de fer nationaux des Philippines ne desservent que l'île de Luzon. Ce réseau comprend 740 km de voies ferrées, la plupart à voie simple. En 1972, on en a entrepris un programme de réfection en collaboration avec la Banque asiatique de développement; cependant, la plupart des entreprises préfèrent encore utiliser le transport par camion.

Le secteur du transport maritime aux Philippines a connu une croissance plus lente. La flotte marchande, qui assure la liaison avec l'étranger, comprend environ 100 navires totalisant une capacité de 600 000 tonnes brutes battant pavillon philippin. Ces bateaux réalisent environ 20 % du commerce extérieur, la majeure partie des cargaisons étant transportée par des navires étrangers. La flotte insulaire comprend 242 vaisseaux ayant une capacité de poids en lourd de 300 000 tonnes. On procède actuellement à la modernisation de la flotte et des installations portuaires, y compris d'aménagements nécessaires au transport en conteneurs.

Manille est le plus important port international et national des Philippines. Il y a en plus quelque 622 autres ports publics et 188 ports privés répartis dans le pays. L'amélioration des installations portuaires découle directement d'un programme gouvernemental de développement qui vise à faire du pays le carrefour du transport maritime dans la région asiatique du Pacifique.

Les Philippines possèdent 75 aéroports en opération, dont cinq sont des aéroports internationaux. La circulation aérienne se concentre principalement à l'aéroport international de Manille que desservent toutes les principales lignes aériennes internationales. C'est la compagnie Philippine Air Lines qui monopolise le transport aérien intérieur.

Les installations de télécommunications sont exploitées par l'État et par des entreprises privées. Les services téléphoniques et télégraphiques locaux sont assez efficaces; il est possible d'y faire des appels interurbains au pays de même qu'à l'étranger. Ces services font actuellement l'objet d'une réorganisation dans le cadre du Programme d'amélioration des télécommunications aux Philippines.

L'approvisionnement en énergie hydro-électrique et thermique est assurée par une société d'État qui charge des services privés de la distribution aux utilisateurs. Dans certaines régions, comme dans les îles Visayas et Mindanao, cet approvisionnement se fait encore à partir d'usines diesel exploitées en concession. Le gouvernement s'intéresse aujourd'hui à l'exploitation du charbon comme source d'énergie et il encourage la mise en valeur de l'énergie géo-thermique. Une centrale nucléaire est présentement en construction.

Appels d'offres

Les achats faits par les agences gouvernementales des Philippines peuvent être financés par des fonds gouvernementaux ou encore par des fonds consentis par des gouvernements étrangers ou des organismes internationaux. Toutefois, les modalités de candidature varient suivant le ministère concerné, le pays ou l'organisme qui fait le prêt.

En vertu des règlements sur les achats des agences gouvernementales des Philippines, une société étrangère ne peut faire de soumissions que si elle a une succursale ou un représentant officiel établi aux Philippines. Les entreprises canadiennes qui aimeraient obtenir de tels contrats peuvent se faire inscrire sur la liste des soumissionnaires de l'agence avec laquelle elles désirent travailler. Ces projets sont accordés en préférence aux entreprises philippines dont les soumissions les plus intéressantes n'excèdent pas de 15 % celles des meilleurs concurrents étrangers.

Les institutions financières internationales consentent des prêts dans la plupart des secteurs de l'économie faisant l'objet de priorités de développement du gouvernement philippin. Les Nations unies publient dans "Forum de développement" la liste de tous les projets financés par des prêts multilatéraux dans divers pays. Le Secrétaire commercial de l'Ambassade du Canada, à Manille, est également en mesure de fournir toutes les informations et les conseils nécessaires à ce sujet.

Le succès d'une soumission découle souvent de la nature des relations qui ont été entretenues avec les services gouvernementaux ou les agences internationales chargées de la planification et de la mise en oeuvre des projets. À cet égard, les entreprises canadiennes feraient mieux de s'adjoindre les services d'un représentant philippin bien avant l'adjudication pour permettre une étude préliminaire approfondie des projets. Pour certaines sociétés canadiennes, la meilleure solution consiste à désigner un représentant local pour chacun des projets envisagés. Enfin, les entreprises qui désirent s'engager dans de tels contrats doivent faire preuve d'une disponibilité et d'un engagement à long terme.

Main-d'oeuvre

La main-d'oeuvre aux Philippines est évaluée à environ 16,2 millions de personnes dont 13,8 millions ont des emplois à temps plein. On note une pénurie d'ouvriers qualifiés, situation que le gouvernement tente de rétablir par des cours d'apprentissage et des programmes de formation professionnelle.

En 1974, le gouvernement a réuni toutes ses lois concernant le travail dans le Code du travail des Philippines pour garantir aux employés des conditions de vie et de travail acceptables. Il y a aujourd'hui 6 000 syndicats enregistrés aux Philippines, ce qui représente moins de 3 % de la population.

Les ressortissants étrangers peuvent travailler dans les entreprises enregistrées pour une période de cinq ans. On accorde un visa de travail de deux ans aux étrangers qui ont obtenu l'autorisation d'occuper un poste particulier. Ce visa peut être renouvelé à condition que l'employeur démontre qu'il a pris certaines mesures pour former des citoyens philippins à ce genre de travail. Les hommes d'affaires canadiens peuvent s'adresser à l'Ambassade des Philippines, à Ottawa, ou aux services consulaires philippins de Vancouver et de Toronto pour obtenir des renseignements à ce sujet.

Publicité et promotion

Les moyens et les organes d'information habituels utilisés au Canada existent également aux Philippines. Il y a un certain nombre d'agents de publicité et de promotion à Manille et les exportateurs devraient les consulter avant de lancer une vaste campagne de publicité. Le

monde des affaires des Philippines accepte les brochures publicitaires en anglais. Par ailleurs, l'adresse complète, le code postal, les numéros de téléphone et de télex des sociétés canadiennes doivent paraître clairement sur tous les dépliants et catalogues publicitaires.

L'anglais est la langue d'usage dans tous les principaux journaux de Manille, dont quatre quotidiens généraux et deux quotidiens d'affaires. Ces publications accueillent très bien les renseignements sur les nouveaux produits et procédés. À cet égard, l'Ambassade du Canada, à Manille, peut vous aider.

Modes de paiement

Les importations de plus de 100 \$ÉU sont réglées par des lettres de crédit ou, dans certains cas, par des documents contre acceptation (D/A) ou de comptes ouverts (CO). La Banque centrale doit approuver toutes les importations, celles-ci étant considérées comme des emprunts à l'étranger. (Voir la section sur les règlements d'importation.)

Litiges commerciaux

On recommande aux exportateurs canadiens d'examiner soigneusement la situation financière des clients éventuels avant de conclure des transactions de crédit. La procédure judiciaire aux Philippines est généralement lente. Pour le recouvrement des créances, il ne faut recourir au procès que dans les cas où tous les autres moyens d'obtenir satisfaction ont échoué.

Banques et financement sur place

La Banque centrale des Philippines contrôle et dirige les activités de toutes les banques et institutions de crédit, en plus de réglementer la politique monétaire au niveau national. Bien que les crédits à moyen et à long terme à des entreprises étrangères soient limités, des prêts à court terme peuvent être consentis par les banques commerciales, les quatre succursales de banques étrangères établies à Manille, les sociétés de placement, les banques du réseau outre-mer, les banques de développement et les sociétés de crédit. Le système bancaire commercial comprend 26 banques privées, quatre succursales de banques étrangères et deux banques gouvernementales. Le système bancaire outre-mer

regroupe 17 établissements de banques étrangères. Deux grandes banques canadiennes ont ouvert un bureau à Manille : la Banque de Montréal y a un bureau de représentation et la Banque de Nouvelle-Écosse, une succursale :

Banque de Montréal
(Bureau de représentation)
14e étage
Metro Bank Plaza
Boulevard
Buendia Avenue Extension
Makati, Metro Manila
Philippines

Tél. 33-08-05
Télex : 45839

Banque de Nouvelle-Écosse
(Succursale)
2e étage, Pioneer House
108 Paseo de Roxas
Makati, Metro Manila
Philippines

Tél. 817-97-51
Télex : RCS 22472

Brevets et marques de commerce

Les Philippines adhèrent à l'Union internationale pour la protection de la propriété industrielle, établie à Paris. Le brevet d'invention est accordé à un résident ou à l'agent d'un non-résident pour une période de 17 ans, pendant laquelle le détenteur du brevet aura le droit exclusif de prendre les mesures et les solutions qui s'imposent pour protéger ses droits. Par contre, si le détenteur d'un brevet n'exploite pas dûment son invention dans les trois ans suivant la date d'émission du brevet, l'administration peut accorder une licence forcée aux parties intéressées. Dans le cas de contrefaçon, le titulaire du brevet est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires à la protection de ses droits.

Le premier utilisateur d'une marque de commerce a le droit de l'enregistrer. Cet enregistrement est valide pour 20 ans si le demandeur soumet au Bureau des brevets un certificat d'utilisation dans l'année suivant le cinquième, le dixième et le quinzième anniversaire de la date d'enregistrement. L'enregistrement est renouvelable pour une seconde période de 20 ans.

Il faut présenter les demandes de droits d'auteur au *Philippine Patent Office* (Bureau des brevets des Philippines). Les droits d'auteur sont valides pour 30 ans et renouvelables pour une période identique. Les Philippines souscrivent à la Convention internationale pour la protection de la propriété industrielle qui a été révisée par la Convention de Paris.

Investissement

Lois philippines gouvernant l'investissement étranger

Le gouvernement philippin encourage les investissements étrangers, particulièrement dans certains secteurs. Les hommes d'affaires canadiens peuvent investir dans la plupart des entreprises philippines à condition que leur investissement ne dépasse pas 30 % du capital social de l'entreprise. Tout investissement supérieur à ce niveau doit être préalablement approuvé par le *Board of Investments* (Régie des investissements). Par ailleurs, le gouvernement offre des exemptions fiscales, de l'aide financière et technique et d'autres types de stimulants dans les secteurs privilégiés de l'activité économique.

La Régie des investissements détermine chaque année les secteurs privilégiés d'investissement selon son plan de priorités. À cet égard, une firme peut appartenir en totalité à des étrangers dans les secteurs dits "pionniers" et jusqu'à 40 % dans les secteurs "non pionniers". Dans ce dernier cas, 60 % des actions doivent être cédées à des intérêts philippins dans les 30 années qui suivent. Les limites d'investissement varient selon le secteur économique visé. Par ailleurs, les banques rurales, les sociétés ou associations d'information et les commerces de détail doivent appartenir en totalité à des intérêts philippins.

Modes d'organisation commerciale

L'investisseur canadien dispose de quatre structures commerciales aux Philippines : l'entreprise individuelle, la société en nom collectif, la succursale et la société par actions. Les firmes étrangères peuvent également exploiter une entreprise aux Philippines par l'entremise d'agents ou de représentants. La plupart des entreprises commerciales sont constituées en sociétés par actions, sauf les cabinets professionnels qui n'ont pas le droit de se constituer en société.

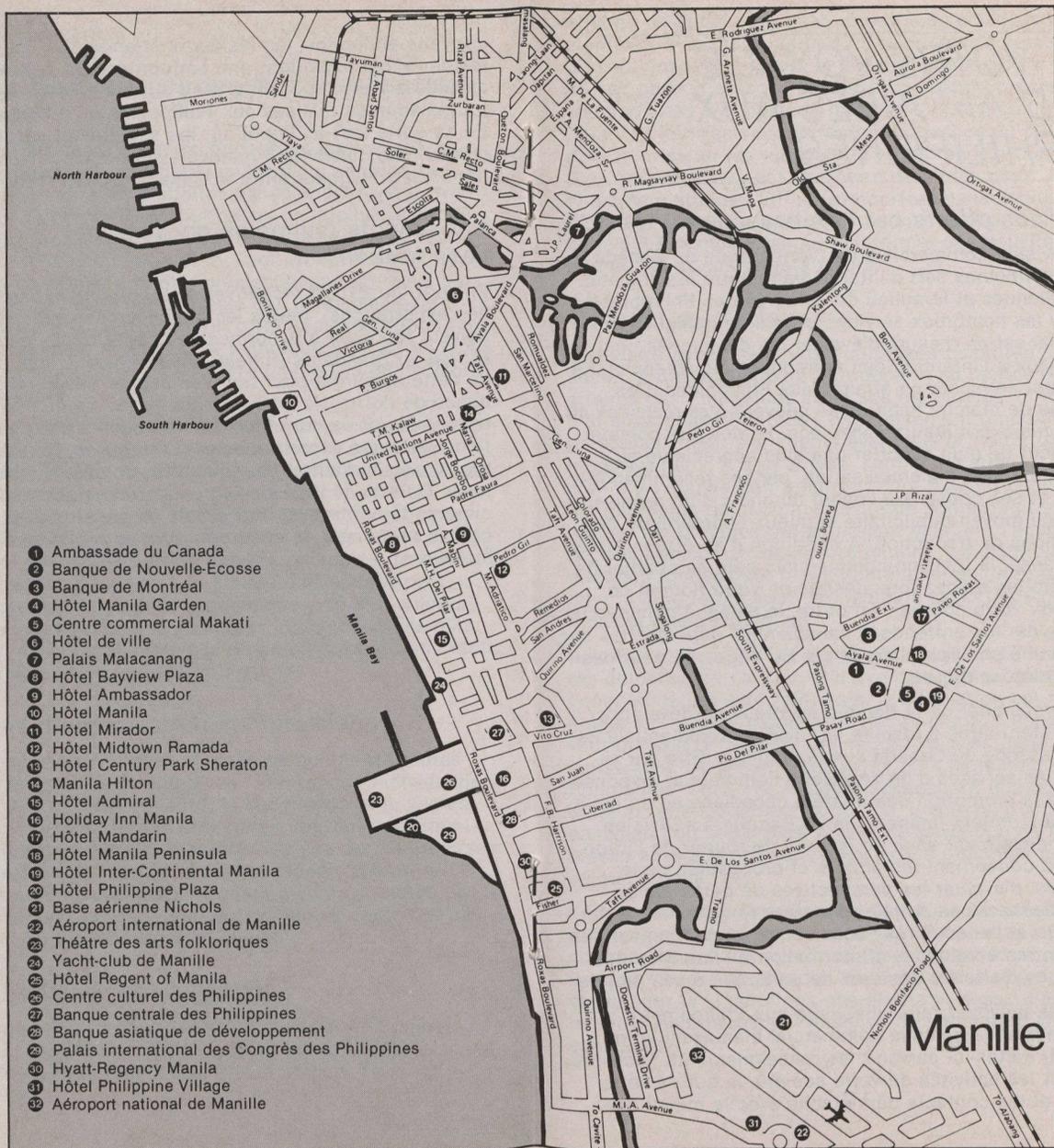
Assujettissement à l'impôt

Les compagnies étrangères établies aux Philippines doivent payer un impôt progressif sur le revenu et, dans certains cas, un impôt fixe d'exploitation. Tous les

citoyens philippins, les résidents étrangers et les non-résidents qui exploitent une entreprise sont également assujettis à un impôt progressif sur les revenus de toutes sources réalisés aux Philippines ou à l'extérieur. En ce qui a trait à l'impôt sur les sociétés et sur le revenu, une convention relative aux doubles impositions est en vigueur entre le Canada et les Philippines.

Règlements philippins gouvernant l'exportation

En vertu du *Export Incentives Act* (Loi sur l'expansion des exportations), toutes les marchandises exportées doivent répondre aux normes de qualité fixées par le *Bureau of Standards* (Bureau des normes). L'application de cette mesure a pour but d'empêcher une surabondance de l'offre, de maintenir un niveau de qualité acceptable et de contrôler les contingents d'exportation. Certaines exportations sont interdites, par exemple, le corail; d'autres sont limitées, comme le riz et le maïs. On retient 10 % de toutes les exportations de ciment, de contre-plaqué, de bois de construction, de coprah et de noix de coco pour répondre à la demande intérieure.



- 1 Ambassade du Canada
- 2 Banque de Nouvelle-Écosse
- 3 Banque de Montréal
- 4 Hôtel Manila Garden
- 5 Centre commercial Makati
- 6 Hôtel de ville
- 7 Palais Malacanang
- 8 Hôtel Bayview Plaza
- 9 Hôtel Ambassador
- 10 Hôtel Manila
- 11 Hôtel Mirador
- 12 Hôtel Midtown Ramada
- 13 Hôtel Century Park Sheraton
- 14 Manila Hilton
- 15 Hôtel Admiral
- 16 Holiday Inn Manila
- 17 Hôtel Mandarin
- 18 Hôtel Manila Peninsula
- 19 Hôtel Inter-Continental Manila
- 20 Hôtel Philippine Plaza
- 21 Base aérienne Nichols
- 22 Aéroport international de Manille
- 23 Théâtre des arts folkloriques
- 24 Yacht-club de Manille
- 25 Hôtel Regent of Manila
- 26 Centre culturel des Philippines
- 27 Banque centrale des Philippines
- 28 Banque asiatique de développement
- 29 Palais international des Congrès des Philippines
- 30 Hyatt-Regency Manila
- 31 Hôtel Philippine Village
- 32 Aéroport national de Manille

IV. VOTRE VOYAGE D'AFFAIRES AUX PHILIPPINES

Services offerts par l'Ambassade du Canada

La Division commerciale de l'Ambassade du Canada aux Philippines sert d'intermédiaire entre les sociétés canadiennes et le milieu des affaires des Philippines. Outre les nombreux services offerts, le délégué commercial est en mesure d'évaluer les débouchés commerciaux à l'intention des entreprises canadiennes qui désirent se lancer en affaires aux Philippines. Des études de marché habituelles peuvent être réalisées au nom des exportateurs canadiens. Le délégué commercial peut de plus apporter une aide appréciable au niveau de la commercialisation, par ses recommandations et ses conseils à l'égard du choix d'un représentant, du moyen publicitaire le mieux approprié ou des questions de traduction. À condition d'en être informée à l'avance, la Division commerciale peut se charger de prendre les rendez-vous désirés en votre nom et de recevoir votre courrier. En outre, le délégué commercial peut aider les entreprises canadiennes déjà établies sur le marché philippin dans le cas de litiges ou pour des questions juridiques.

Le bureau chef de la Banque asiatique de développement étant situé à Manille, la Division commerciale de l'Ambassade du Canada aux Philippines offre par ailleurs les services d'un secrétaire commercial responsable de la promotion des intérêts canadiens en ce qui a trait aux projets financés par la Banque. La Division commerciale est donc en mesure de fournir de l'information concernant les projets et procédures de la Banque, d'évaluer les perspectives de participation canadienne à ces projets, d'assurer la liaison entre la Banque et les sociétés canadiennes, et d'organiser des rencontres et séances d'information à l'intention des hommes d'affaires désireux de participer à ces projets.

Si vous prévoyez faire une visite aux Philippines, informez-en le délégué commercial bien avant votre départ. Faites-lui parvenir les renseignements nécessaires sur les activités de votre société, le but de votre visite et les contacts déjà établis avec le milieu des

affaires philippin pour qu'il puisse vous aider adéquatement. S'il s'agit d'un produit ou d'un service spécialisé ou hautement technique, la Division commerciale devrait pouvoir disposer de renseignements précis sur les modalités d'utilisation, le mode de présentation requis et le niveau concurrentiel du service ou du produit, pour éviter les recherches et les rendez-vous inutiles qui entraîneraient une perte de temps pour l'homme d'affaires. Enfin, les sociétés canadiennes devraient entretenir une correspondance régulière avec le délégué commercial pour l'informer des activités ultérieures et des projets futurs.

Rencontres d'affaires

Une visite personnelle aux Philippines constitue sans aucun doute la meilleure introduction au monde des affaires des Philippines et de ses débouchés. L'homme d'affaires philippin préfère habituellement rencontrer personnellement ses clients éventuels et traiter directement avec eux. À son arrivée, l'homme d'affaires canadien a un double défi à relever : tout d'abord convaincre les Philippines de la compétitivité de son produit et surmonter les préjugés qui pourraient exister à l'égard de la compétence canadienne en général. Le maintien de relations fondées sur la légitimité ainsi qu'un engagement à long terme sont des facteurs importants pour la réussite d'une entreprise.

Aux Philippines, les habitudes de travail sont différentes de celles du Canada. Par exemple, les problèmes de communication sont fréquents; la circulation est très dense aux heures d'ouverture des bureaux; il est souvent difficile de prendre des rendez-vous et, dans l'ensemble, on travaille beaucoup plus lentement aux Philippines. Tous ces facteurs nécessitent une disponibilité et un engagement continuel. L'homme d'affaires canadien doit aussi faire preuve de beaucoup de souplesse envers les délais et être prêt à prolonger son séjour, s'il y a lieu.

Le maintien des contacts avec le milieu des affaires philippin est d'une importance capitale pour la stratégie commerciale. À cet égard, un représentant local qualifié sera en mesure de prendre les rendez-vous appropriés, de garantir la légalité des opérations et aussi, d'assurer le suivi des affaires en l'absence de l'homme d'affaires canadien.

Importance de la présentation

On ne discute pas toujours affaires lors de la première rencontre. Ce premier contact permet surtout au client philippin d'évaluer les capacités de l'entreprise canadienne face à la concurrence du marché, et son succès repose beaucoup sur l'importance accordée à la présentation du produit ou du service.

Il est donc important, à ce premier stade, que l'entreprise canadienne assure le client éventuel d'une présentation complète du produit et lui fournisse tous les renseignements nécessaires, notamment la documentation, la liste des caractéristiques du produit, des échantillons et tout autre détail sur le prix, la livraison et le contrôle de la qualité. Le client pourra ainsi mieux évaluer le produit ou le service offert par l'entreprise canadienne. Les cartes d'affaires jouent aussi un rôle important; il faut toujours en avoir un nombre suffisant.

Enfin, s'il est nécessaire de faire une démonstration d'équipement, assurez-vous que l'appareil en question fonctionnera adéquatement dans le milieu donné. Tout défaut de mécanisme entraînera une perte de confiance envers le produit et l'entreprise elle-même.

Aux Philippines, soyez toujours très ponctuels à vos rendez-vous et rappelez-vous qu'il y a souvent des bouchons de circulation. Il est préférable de fixer les rendez-vous en matinée ou en fin d'après-midi, soit aux moments de la journée où la température et le taux d'humidité sont moins élevés. Les invitations à des soirées ou des dîners font également partie des relations d'affaires; les hommes d'affaires canadiens peuvent, à l'occasion, y être conviés par les clients locaux. Les invitations réciproques sont grandement appréciées.

Ce qu'il faut apporter

Les personnes habituées à voyager par affaires apportent habituellement avec elles les articles suivants :

1. des dépliants publicitaires et, s'il y a lieu, des échantillons
2. du papier à en-tête (pour la correspondance et les lettres de remerciements)
3. des cartes d'affaires
4. des photos additionnelles de format passeport (pour les visas, etc.)
5. de menus articles souvenirs portant le nom de la compagnie.

Les hommes d'affaires qui préfèrent ne pas transporter avec eux les cartes d'affaires ou la documentation publicitaire peuvent faire suivre ces documents, par poste aérienne, à l'Ambassade du Canada à Manille en ayant soin de les expédier au moins trois semaines avant leur arrivée.

Relance

Le succès d'une visite commerciale dépend aussi beaucoup du suivi qu'on lui accorde. Sur ce point, il importe tout particulièrement d'envoyer des lettres de remerciements, des échantillons, des dépliants publicitaires ou tout autre renseignement désiré dès le retour au Canada. Une correspondance régulière avec les clients et les représentants établis aux Philippines ainsi qu'avec la Division commerciale de l'Ambassade du Canada permettra de fonder la légitimité de vos opérations et d'en favoriser l'évolution. Il faut prévoir une seconde visite lorsque les possibilités se concrétisent.

Voyager aux Philippines

Les ressortissants étrangers qui se rendent aux Philippines doivent être en possession d'un passeport valide et d'un visa. Toutefois, les visiteurs qui présentent un passeport en cours de validité ainsi qu'un billet de retour dans les 21 jours qui suivent leur arrivée peuvent être admis sans visa. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les formalités d'entrée, veuillez vous adresser à l'Ambassade des Philippines, 130, rue Albert, pièce 607, Ottawa, K1P 5G4, ou aux services consulaires philippins de Vancouver et Toronto.

Les visiteurs en provenance de zones contaminées doivent présenter à leur arrivée un certificat international de vaccination contre la fièvre jaune. On recommande aux personnes qui prévoient se rendre dans les régions rurales d'apporter avec elles des médicaments contre la malaria. On recommande enfin fortement l'inoculation contre le choléra, le tétanos, la polio, la fièvre typhoïde, ainsi que le vaccin gammaglobuline. Il faut éviter de boire l'eau du robinet et de manger des légumes crus ou des salades. Les voyageurs qui ont l'intention de se rendre aux Philippines devraient d'abord communiquer avec le Ministère de la Santé et du Bien-être social à Ottawa pour obtenir les informations relatives aux vaccins nécessaires.

En dehors de vos effets personnels qui sont exempts de droits pourvu qu'ils soient ré-exportés au départ, vous pouvez également importer en franchise 200 cigarettes ou 50 cigares ou deux livres de tabac ainsi qu'une pinte de vin ou d'alcool. Il est interdit d'introduire aux Philippines des armes, des explosifs, des ouvrages à caractère pornographique, des publications subversives ainsi que du matériel de jeu.

L'unité monétaire des Philippines est le peso. Le taux de change était, au milieu de l'année 1982, de 6,27 pesos pour 1 \$Can. On a le droit d'importer des devises étrangères en nombre illimité ainsi qu'un maximum de 500 pesos par personne. Toutefois, les devises étrangères ne peuvent être ré-exportées et on ne peut sortir du pays qu'un maximum de 50 pesos.

Manille possède un certain nombre d'hôtels de première classe et il est recommandé de faire des réservations à l'avance. Les tarifs pratiqués dans les hôtels sont assujettis à une taxe gouvernementale de 10 % et des frais de service de 10 %. Toutefois, la taxe gouvernementale est exonérée si le paiement est effectué en devises. Les prix des chambres d'hôtels sont donnés en dollars américains et comme ils peuvent varier, le visiteur peut s'assurer du tarif au moment de sa réservation.

- ***** — De luxe - international
- **** — Très bon - international
- *** — Convenable - local
- ** — Bon marché - local

Admiral Hotel — **** — 2138 Roxas Boulevard, Metro Manila; chambre simple 32 \$; chambre double 36 \$; suite à partir de 55 \$; tél. 57-20-81; télex: ADHOTEL PM 40488

Ambassador Hotel — **** — 2021 A. Mabini Street, Metro Manila; chambre simple 29 \$; chambre double 32 \$; suite à partir de 40 \$; tél. 50-60-11; télex: 63413 AMBASS HOTEL PN

Bayview Plaza — **** — Roxas Boulevard, Metro Manila; chambre simple 32 \$; chambre double 36 \$; suite à partir de 85 \$; tél. 50-30-61; télex: 22482

Century Park Sheraton Manila — ***** — À l'angle de Vito Cruz et M. Adriatico, Metro Manila; chambre simple à partir de 55 \$; chambre double à partir de 60 \$; suite à partir de 100 \$; tél. 50-60-41; télex: 27791CPH PH

Holiday Inn Manila — ***** — 1700 Roxas Boulevard, Metro Manila; chambre simple 57 \$; chambre double 62 \$; suite à partir de 90 \$; tél. 59-79-61; télex: 63487 HOLIDIA PN

Hotel Inter-Continental — ***** — Ayala Avenue, Makati, Metro Manila (Case postale 731); chambre simple 56 \$; chambre double 64 \$; suite à partir de 125 \$; tél. 89-40-11; télex: 23314 (RCA) ICH PH

Hyatt Regency — ***** — 2702 Roxas Boulevard, Metro Manila; chambre simple à partir de 51 \$; chambre double à partir de 61 \$; suite à partir de 100 \$; tél. 831-2611; télex: 3344 PN/3462 PN

Manila Garden Hotel — ***** — Pasay Road et de los Santos Avenue, Makati, Metro Manila; chambre simple 55 \$; chambre double 65 \$; suite à partir de 150 \$; tél. 85-79-11; télex: 742-45883 GARDEN PM

Manila Hilton International — ***** — United Nations Avenue, Metro Manila (Case postale 4430); chambre simple 49 \$; chambre double 56 \$; suite à partir de 99 \$; tél. 57-37-11; télex: 63387 HILTEL PN

Manila Hotel — ***** — Rizal Park, Metro Manila, (Case postale 307); chambre simple à partir de 60 \$; chambre double à partir de 70 \$; suite à partir de 110 \$; tél. 47-00-11; télex: ITT 40537 MHOTEL PM

Manila Mandarin — ***** — À l'angle de Paseo de Roxas et Makati Avenue; chambre simple 48 \$; chambre double 55 \$; suite à partir de 95 \$; tél. 85-78-11; télex: 63756 MANDA PN, 45073 MANDA PM

Manila Peninsula Hotel — ***** — À l'angle de Ayala et Makati Avenue, Makati, Metro Manila; chambre simple 75 \$; chambre double 85 \$; suite à partir de 90 \$; tél. 85-77-61; télex: 22507 PEN PH

Manila Midtown Ramada Hotel — **** — À l'angle de Pedro Gil et M. Adriatico, Ermita, Metro Manila; chambre simple 50 \$; chambre double 55 \$; suite à partir de 60 \$; tél. 57-39-11; télex: 27797 MMR PH

Mirador Hotel — **** — 1000 San Marcelino Street, Ermita, Metro Manila; chambre simple 30 \$; chambre double 34 \$; suite à partir de 60 \$; tél. 57-49-11; télex: 63452 MIRTEL PN

Philippine Plaza — ***** — Roxas Boulevard, Metro Manila; fait partie du complexe du Centre culturel, près du Centre des Congrès; chambre simple à partir de 57 \$; chambre double à partir de 80 \$; suite à partir de 120 \$; tél. 832-0701; télex: 40443 FILPLAZA

Philippine Village Hotel — ***** — Nayong Pilipino, Domestic Airport, Pasay City; chambre simple 45 \$; chambre double 50 \$; suite à partir de 120 \$; tél. 832-0701; télex: SULOVIN 45323

Regent of Manila Hotel — ***** — 2727 Roxas Boulevard, Metro Manila; chambre simple 45 \$; chambre double 52 \$; suite à partir de 65 \$; tél. 831-0001; télex: 63168/63375 REGHOTEL

De cette liste, les hôtels Inter-Continental, Manila Mandarin, Manila Garden et Manila Peninsula sont tous situés dans Makati, quartier des affaires moderne, tout près de l'Ambassade du Canada. Les hôtels Hyatt Regency, Philippine Plaza et Regent of Manilla sont situés dans la baie de Manille à proximité du siège social de la Banque asiatique de développement et de l'aéroport. L'hôtel Philippine Village Hotel se trouve à côté de l'aéroport.

Outre les restaurants des grands hôtels, on trouve d'autres bons restaurants qui servent des spécialités européennes, chinoises ou philippines. Les principales cartes de crédit canadiennes, telles Visa ou MasterCard, sont généralement acceptées dans les régions touristiques.

En ce qui a trait au pourboire, il est habituellement de un peso par valise dans les aéroports et les hôtels. Pour les hôtels et les restaurants où le service n'est pas compris, il est alors d'usage de laisser un pourboire de 10 %. Quant aux garçons de café et aux chauffeurs de taxi, ils s'attendent généralement à recevoir un pourboire de 10 %.

À Manille, les taxis sont nombreux et bon marché, mais assurez-vous que le prix de la course sera calculé au compteur plutôt que d'accepter de payer un prix fixé d'avance par le chauffeur. Pour les distances plus importantes, vous pouvez louer une voiture avec chauffeur dans la plupart des hôtels. Cette solution est sans doute la meilleure si vous devez visiter la même journée plusieurs bureaux dispersés dans la ville.

L'île de Luzon offre un service régulier et efficace d'autobus pour les trajets locaux ou les plus grandes distances. Un service de transport par bateau et traversier relie les îles. L'avion demeure toutefois le moyen le plus pratique de voyager à l'intérieur du pays; des vols réguliers font la liaison entre les principales villes. C'est la compagnie Philippine Airlines qui détient le monopole des vols intérieurs.

Manille est desservie par les compagnies aériennes suivantes:

Air France — tél. 599241/871680/871683

Air Niugini — tél. 8314738 (à compter d'avril 82)/
868811/864713

Alitalia — tél. 582091 à 95

Cathay Pacific — tél. 507611

China Airlines — tél. 596964/590086

Egypt Air — tél. 581001 à 04

Japan Air Lines — tél. 505611/8315517

KLM — tél. 582061

Lufthansa — tél. 868051

Northwest Orient — tél. 500071

PIA — tél. 8180502

Pan American — tél. 471981/492161

Philippine Airlines — tél. 406011

Qantas Airways — tél. 599081

Sabena — tél. 508636

SAS — tél. 481631

Singapore Airlines — tél. 574741

Swissair — tél. 507641

Thai International — tél. 484014/481631

Malaysian Airline System — tél. 586893

La taxe d'aéroport est de 25 pesos, payables lors de l'achat du billet.

Liste des principaux ministères et agences du gouvernement philippin

Ministry of Agriculture
DA Building,
Elliptical Road
Diliman, Quezon City
Metro Manila, Philippines
Tél. 99-87-41, 99-87-51

- Bureau of Plant Industry
- Bureau of Animal Industry
- National Food Authority

Ministry of Energy
Philippine National
Petroleum Centre
Merrit Road,
Fort Bonifacio
Metro Manila, Philippines
Tél. 85-38-11

- Bureau of Energy Development
- National Power Corporation
- National Electrification Administration
- National Coal Authority

Ministry of Finance
Finance Building,
Agrifina Circle
Ermita, Metro Manila
Philippines
Tél. 40-22-88

- Bureau of Customs
- Bureau of Internal Revenue

Ministry of Human Settlement
Federal Homes Building
Makati, Metro Manila
Philippines
Tél. 86-33-13, 83-33-94

- Human Settlements Development Corporation
- National Housing Corporation
- Technology Resource Centre

Ministry of Trade and Industry
385 Buendia Extension
Makati, Metro Manila
Philippines
Tél. 818-1830/39

- Board of Investment
285 Buendia Avenue
Extension
Makati, Metro Manila
- Export Processing Zone Authority
4th Floor, Legaspi Towers 300
Units 1, 2, 3, Vito Cruz
Corner Roxas Boulevard
Manila
- Bureau of Foreign Trade
LSL Building
Buendia, Metro Manila

- National Development Corporation
- Philippine Patent Office
1258 Quezon Boulevard
Ext.
Quezon City,
Metro Manila
P.O. Box 296, Manila

**Ministry of National
Defence**

Camp Aguinaldo,
Quezon City
Metro Manila
Philippines

- Civil Aeronautics
Administration

**Ministry of Natural
Resources**

Visayas Avenue
Diliman, Quezon City
Metro Manila
Philippines
Tél. 97-66-26

- Bureau of Fisheries
- Bureau of Mines
- Bureau of Forest
Development

**Ministry of Public Works
and Highways**

2nd Street, Port Area
Metro Manila
Philippines
Tél. 40-83-71

- Philippine Port
Authority
- National Irrigation
Administration

**Ministry of Transportation
and Communication**

NIA Building
E. De los Santos Avenue
Quezon City,
Metro Manila
Philippines

- Bureau of
Telecommunications
- Philippine National
Airways

ADRESSES UTILES

Ambassade du Canada
4th Floor, Cibeles Building
Ayala Avenue
Makati, Metro Manila
Tél. 877846/876536
Télex: 63676 DOMCAN PN

**Sycip, Gorres, Velayo &
Co. (avocats)**
SGV Building
Ayala Avenue
Makati, Metro Manila
Tél. 983011
Télex: RCA-22160 SGV PH;
EAS-63743
SGVPN;
ITT-46096
CERTIFY PM

**Quasha, Asperilla, Ancheta,
Valmonte, Pena &
Marcos Law Office
(avocats)**
Don Pablo Building
Amorsolo Street, Legaspi
Village
Makati, Metro Manila
Tél. 86-30-11

**Central Bank of the
Philippines**
A. Mabini Street
Ermita, Metro Manila
Tél. 507051
Télex: RCA-27550CBP PH;
ITT 40030
CENBANK PM;
EAS-63343
CENBANK PN

**Price Waterhouse &
Company**
8th Floor,
Rufino Building
Ayala Avenue
Makati, Metro Manila
Tél. 865901-03
Télex: RCA-22370PRW PH;
ITT-5087 PRICE
WT PN

Philippine Airlines
Pal Building
Legaspi Street
Legaspi Village
Makati, Metro Manila
Tél. 818-0111
Télex: EAS-63518 PAL PN;
ITT-45023
PHILAIR PM;
RCA-22106 PEX PH

CP Air
Pacific Bank Building
Ayala Avenue
Makati, Metro Manila
Tél. 898531

**Ambassade des
Philippines**
130, rue Albert, pièce 607
Ottawa (Ontario) Canada
K1P 5G4
Tél. (613) 233-1121

Consulat des Philippines
111 Avenue Road
Toronto (Ontario) Canada
M5R 3J8
Tél. (416) 922-7181

**Development Bank of
the Philippines**

Buendia Avenue Extension
Makati, Metro Manila
Tél. 818-9511
Télex: ITT: 45128
DBPHIL; RCA 22197

**Securities and Exchange
Commission**

Sec Building
Edsa Avenue
Artigas, Metro Manila
Tél. 772011

**Consulat des
Philippines**

#301-308,
407 Granville Street
Vancouver (Colombie-
Britannique) Canada
V6C 1V5
Tél. (604) 685-7645

**Division de l'Asie du
Sud-Est**

Direction générale de
l'expansion du
commerce — Asie
et Pacifique
Ministère des Affaires
extérieures
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) Canada
K1A 0H5
Tél. (613) 996-8661

BUREAUX RÉGIONAUX

Si vous n'avez jamais commercé avec l'étranger, veuillez communiquer avec le représentant des affaires extérieures à l'un des bureaux suivants :

Terre-Neuve et Labrador

P.O. Box 64
Atlantic Place, Suite 702
215 Water Street
St. John's (Terre-Neuve)
A1C 6C9
Tél. (709) 737-5511
Télex: 016-4749

Nouvelle-Écosse

Duke Tower, Suite 1124
5251 Duke Street
Scotia Square
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 1P3
Tél. (902) 426-7540
Télex: 019-21829

Nouveau-Brunswick

440 King Street, Suite 642
Fredericton
(Nouveau-Brunswick)
E3B 5H8
Tél. (506) 452-3190
Télex: 014-46140

Île-du-Prince-Édouard

P.O. Box 2289
Dominion Building
97 Queen Street
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 8C1
Tél. (902) 892-1211
Télex: 014-44129

Québec

C.P. 1270, Succursale B
685, rue Cathcart, pièce 512
Montréal (Québec)
H3B 3K9
Tél. (514) 283-6254
Télex: 055-60768

2, Place Québec, pièce 620
Québec (Québec)
G1R 2B5
Tél. (418) 694-4726
Télex: 051-3312

Ontario

P.O. Box 98
1 First Canadian Place,
Suite 4840
Toronto (Ontario)
M5X 1B1
Tél. (416) 369-4951
Télex: 065-24378

Manitoba

Manulife House, Suite 507
386 Broadway Avenue
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3R6
Tél. (204) 949-2381
Télex: 075-7624

Saskatchewan

2002 Victoria Avenue,
Room 980
Regina (Saskatchewan)
S4P 0R7
Tél. (306) 359-5020
Télex: 071-2745

**Alberta et
Territoires du Nord-Ouest**

Cornerpoint Building,
Suite 505
10179-105th Street
Edmonton (Alberta)
T5J 3S3
Tél. (403) 420-2944
Télex: 037-2762

**Colombie-Britannique et
Yukon**

P.O. Box 49178
Bentall Centre, Tower III,
Suite 2743
595 Burrard Street
Vancouver
(Colombie-Britannique)
V7X 1K8
Tél. (604) 666-1434
Télex: 04-51191

ANNEXE

Bibliographie

Asie du Sud-Est en général

All-Asia Guide

Far Eastern Economic Review; 11th Edition; 1980

International Trade Reporter: Export Shipping Manual
Washington, D.C.; The Bureau of National Affairs, Inc.

Tips for Your First Export Trip

K.F. Watson, V. Watson

Ottawa; Evaluation & Strategic Management Associates
Ltd.; 1981

"Who Pays the Piper: A Survey of Foreign Investment
in Asia"

The Economist; 371:7086 (June 23, 1979) Survey 1-30

Working Abroad

Godfrey Golzen & Margaret Stewart

London; The Britannia Group 1977

World Sourcing Sites in Asia

Hong Kong; Business International Asia/Pacific Ltd.;
c1979

Philippines

Annual Report

Manila; Central Bank of the Philippines

"A Close Look at the Philippines"

Forbes; August 18, 1980; p. 1-7

Doing Business in the Philippines

Price Waterhouse; March 1978

Economic Report — Philippines

London; Lloyds Bank

"Foreign Trade Statistics of the Philippines"

Bureau of the Census and Statistics

Marketing in the Philippines

Washington, D.C.; U.S. Department of Commerce; 1979
(Overseas Business Reports; OBR 79-20)

Philippines

London; British Overseas Trade Board; 1977/78

Philippines

Ernst & Whinney International Series; February 1980

Philippines — Business Profile Series

Hong Kong: The Hong Kong & Shanghai Banking Corporation; 1979

The Philippine Economic Atlas

Manila; National Economic Council

“The Philippines — Energy Development, Export Incentives — Joint Venture Opportunities”

Business Week; June 16, 1980

Questions and Answers on Foreign Investment in the Philippines

Manila; Board of Investments

Spotlight on Overseas Trade

London; Midland Bank International; March 1977; No. 106

Statistical Bulletin

Manila; Central Bank of the Philippines

Notes

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20084967 0

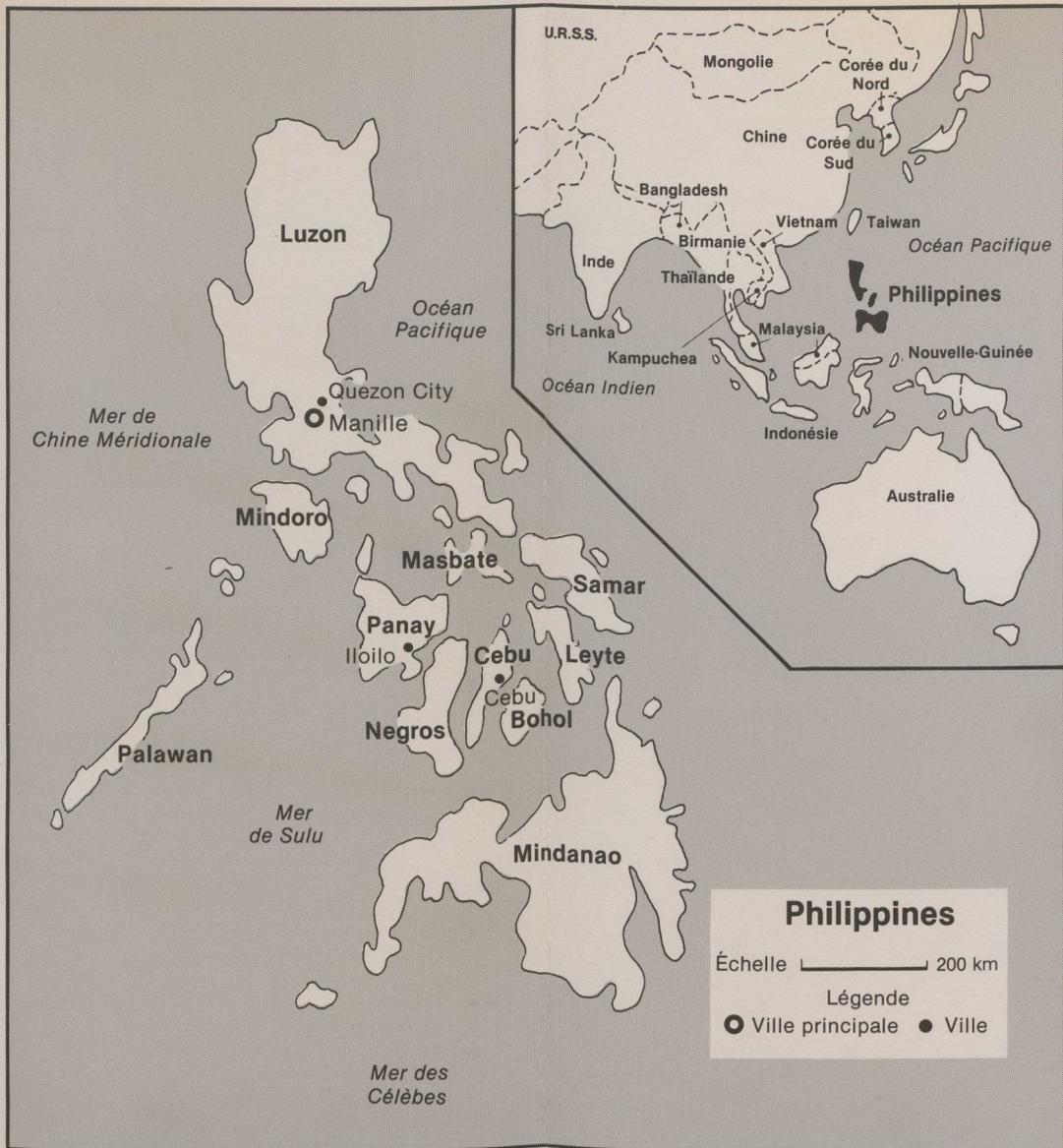
Storage

HF 1010 .G85P614 1983 STORAGE

Philippines, guide de l'exportateur
canadien. --

15234023

Canada



Luzon

Océan
Pacifique

Mer de
Chine Méridionale

Quezon City

Manille

Mindoro

Masbate

Samar

Panay

Iloilo

Cebu

Leyte

Cebu

Bohol

Negros

Palawan

Mer
de Sulu

Mindanao

Mer des
Célèbes

U.R.S.S.

Mongolie

Corée du
Nord

Chine

Corée du
Sud

Bangladesh

Vietnam

Taiwan

Océan Pacifique

Philippines

Inde

Birmanie

Thaïlande

Sri Lanka

Kampuchea

Malaisie

Nouvelle-Guinée

Océan Indien

Indonésie

Australie



Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada

Canada